



SARA GRAND OUEST

32 allée de la Bourgonnière

44807 Saint-Herblain

Tel/fax : 02 40 62 60 09

Mail : créer une adresse mail sarago@fehap.fr

Web : <http://plateforme-achats-fehap.fr>

■ Qu'est ce que SARA Grand Ouest ?

SARA Grand Ouest est une structure associative Loi 1901 ayant pour objectif la rationalisation des achats.

Créée en décembre 2014, SARA Grand Ouest fait partie du dispositif global initié par la FEHAP comptant 8 SARA.

Elle s'adresse aux organismes gestionnaires des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés non lucratifs, adhérents de la FEHAP des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

653 établissements et services (93 établissements de santé et 560 établissements et services sociaux et médico-sociaux) peuvent ainsi bénéficier des services de SARA Grand Ouest.

Elle est gérée par un conseil d'administration composé de 16 membres fondateurs issus de ces trois régions.

Le SARA Grand Ouest bénéficie du soutien financier des 3 ARS.

■ Quels sont les marchés dont vous pouvez bénéficier ?

- L'ensemble des marchés passés par UNISARA
- L'ensemble des marchés passés par SARA Grand Ouest (produits d'incontinence, intérim à venir...)
- Les adhérents sont invités à proposer les marchés qui les intéressent

■ Comment les obtenir ?

Pour adhérer à SARA Grand Ouest, il suffit d'adresser à la Présidente de SARA Grand Ouest le bulletin d'adhésion complété ainsi que le règlement de la cotisation. Le bulletin est également téléchargeable sur les pages régionales de la FEHAP ou sur <http://plateforme-achats-fehap.fr>

■ Comment adhérer ?

- En complétant le bulletin d'adhésion et le renvoyant à :

Madame Geneviève LEVRON-DELOSTAL
Présidente de SARA Grand Ouest
SARA Grand Ouest
32 allée de la Bourgonnière
44807 Saint-Herblain

- Et par le règlement d'une cotisation par l'organisme gestionnaire des établissements concernés par le périmètre de la SARA. Son montant est fixé de la manière suivante :

- Cumul des chiffres d'affaire des établissements concernés inférieur à 5 Millions d'euros : adhésion d'un montant de 100€
- Cumul des chiffres d'affaire compris entre 5 et 20 Millions d'euros : Adhésion d'un montant de 200 €
- Cumul des chiffres d'affaire supérieur à 20 Millions d'euros : Adhésion d'un montant de 300€

Exemple

Une association gère 3 structures basées en Bretagne, Normandie et Pays de la Loire dont les chiffres d'affaire sont :

- Etablissement A : 3 millions
- Etablissement B : 10 millions
- Etablissement C : 5 millions

Le chiffre d'affaire à prendre en compte pour déterminer la cotisation sera de : $3+10+5 = 18$ millions d'euros.

La cotisation sera donc de 200 euros par an.



SARA GRAND OUEST Bulletin d'adhésion

1 Je m'identifie "Réfèrent acheteur"

M. Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Fonction :

Etablissement :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Email : @

Tél. : Fax :

2 Adhésion

Chiffre d'affaire < à 5 millions d'euros 100,00 €

Chiffre d'affaire = ou > à 5 millions d'euros
et < ou = à 20 millions d'euros 200,00 €

Chiffre d'affaire > à 20 millions d'euros 300,00 €

3 Date de début d'adhésion

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

Ce bulletin doit être renvoyé accompagné du règlement par chèque à :

Présidente de SARA Grand Ouest

SARA Grand Ouest

32, allée d la Bourgonnière

44807 Saint-Herblain